



Adoption d'enfant amérindien

Par **kwata1**, le **07/07/2008** à **21:43**

Bonjour

Je vis en Guyane. Pour des raisons de croyances tribales, une de nos amies, enceinte de jumeaux ne peut pas garder les deux enfants. (C'est signe du démon dans les tribus amérindiennes). Bien évidemment en maman, elle ne peut se résoudre à abandonner un de ses enfants à l'assistance publique et désire que nous adoptions le second jumeau.

Est-ce légalement possible? Quelles démarches faire?

Je précise que nous avons obtenu un agrément d'adoption il y a deux ans, mais nous ne pensions pas être confrontés à ce cas précis.

Nous désirons que les choses soient claires et légales afin de protéger l'enfant, les parents et nous-même de tous problèmes administratif.